

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 26 juin 2020 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Contrat de bail entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Monsieur Lavandier et son épouse Madame Schroeder**

Contrat de bail par lequel la Ville met à disposition de Monsieur Lavandier et son épouse Madame Schroeder, dans un immeuble en copropriété sis à L-4280 Esch-sur-Alzette, 29, boulevard Prince Henri, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord au lieu-dit « Boulevard Prince Henri », sous les numéros cadastraux 1425/8755, 1425/9733, 1425/10118, 1425/10119, les emplacements intérieurs suivant :

- **Le lot numéro 001 :**  
avec la désignation cadastrale **001 U A 81**, soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 13,46m<sup>2</sup>, faisant 1,426/1.000ièmes, (un virgule quatre cent-vingt-six millièmes);
- **Le lot numéro 005 :**  
avec la désignation cadastrale **005 U A 81**, soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 16,53 m<sup>2</sup>, faisant 2,280/1.000ièmes, (deux virgule deux cent quatre vingts millièmes);
- **Le lot numéro 006 :**  
avec la désignation cadastrale **006 U A 81**, soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 16,31m<sup>2</sup>, faisant 2,250/1.000ièmes, (deux virgule deux cent-cinquante millièmes);
- **Le lot numéro 007 :**  
avec la désignation cadastrale **007 U A 81**, soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 23,01 m<sup>2</sup>, faisant 3,174/1.000ièmes, (trois virgule cent soixante-quatorze millièmes);

Le présent bail est conclu pour une durée indéterminée.

Les locataires ont conscience du caractère précaire de la présente location et savent que la vente des lots suivants, constitue un motif de résolution de plein droit, sans autres formalités particulières, du présent contrat :

- **Le lot numéro 024 :**  
avec la désignation cadastrale 024 U B 05, soit l'appartement duplex/terrasse sis au 5ème étage
- **Le lot numéro 025 :**  
avec la désignation cadastrale 025 U I 06, soit l'appartement duplex sis au 6ème étage

La Ville met les emplacements intérieurs à disposition des locataires pour un loyer mensuel de 400.-€ (indexé), à savoir 100.-€ par emplacement.

Les locataires prendront à leur charge les taxes liées à ses consommations personnelles (électricité, gaz, eau, canal, ordures, ...).

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima  
Service Biens fonciers